

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2019

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 7 février 2019, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes et Mr Marie-Agnès ROSSIGNOL, Valérie GAYET, Pierre PEYRONNE, Adjointes.  
Mmes et Mrs Sylvie CONSTANS MARTIN, Frédérique GOUBAY, Jean-Louis FUGAIRON, René ROQUES, Bernard DECAMPS, Augustin BONREPAUX.

**ABSENTS** : Mme Bérengère GALLEGRO, excusée, a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.  
Mme Géraldine GAU, excusée, a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mr Alain PIBOULEAU, excusé, a donné procuration à Mme Valérie GAYET.  
Mr Alain MAYODON, excusé, a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.  
Mme Géraldine GALINIER FONTES, excusée.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie GAYET.

### **I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2019**

Après lecture du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2019, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **II – MARCHÉS PUBLICS**

#### **A – COMMUNE – RÉALISATION D'UNE HALLE COUVERTE – AVENANT N°1 – LOT 7 – SPIDECO ARIÈGE OCCITANIE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du marché de travaux relatif à la réalisation d'une halle couverte, le lot N°7 a été attribué à la société SPIDECO ARIÈGE OCCITANIE.

Le montant initial du marché était de HT 33 980,50 €, soit TTC 40 776,60 €.

Il informe le conseil municipal que des travaux de peinture sur poteaux galvanisés n'ont pas été réalisés.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°1 d'un montant HT de – 795 €, soit TTC – 954 €. Le nouveau montant du marché s'élève donc à HT 33 185,50 €, soit TTC 39 822,60 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cet avenant N°1 de la société SPIDECO ARIÈGE OCCITANIE.

Accord unanime du conseil municipal.

## **B – STATION – RÉSEAUX D'ENNEIGEMENT ARTIFICIEL SUR LE SECTEUR DU VALLON DES CAMPELS – PHASE 2 – AVENANT N°1 – ENTREPRISE RÉSEAUX**

Monsieur Pierre PEYRONNE ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le marché relatif aux travaux de réseaux d'enneigement artificiel sur le secteur du vallon des Campels – phase 2 - a été attribué à la société RÉSEAUX.

Le montant initial du marché était de HT 297 851,15 €, soit TTC 357 421,38 €.

Il informe le conseil municipal que des modifications sur les travaux du secteur « 3 Jasses » ont entraîné des moins-values.

Le maître d'œuvre propose un avenant N°1 d'un montant HT de – 11 686 €, soit TTC – 14 023,20 €. Le nouveau montant du marché s'élève donc à HT 286 165,15 €, soit TTC 343 398,18 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cet avenant N°1 de la société RÉSEAUX.

Accord unanime du conseil municipal.

## **III – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **A – COMMUNE**

#### **1. RÉGION / DÉPARTEMENT – CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son programme de travaux 2019, la commune a prévu la construction d'un skate parc, nouvel équipement qui concourra à développer de nouvelles activités de loisirs, notamment auprès d'un public jeune, vecteur de dynamisme et d'une image positive et vivante du bourg.

Monsieur le Maire décrit le projet dont l'implantation est proposée dans le Parc du Casino et indique que le montant total HT est estimé à 92 670,71 €, honoraires inclus.

Concernant le financement du projet, qui s'inscrit dans le Contrat Régional Territorial et en particulier dans le cadre de la politique régionale des bourgs-centre, Monsieur le Maire propose de solliciter la Région et le Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Total opération</b>		<b>92 670,71 €</b>
Région	15%	13 900 €
Département	10% de 50 000 €	5 000 €
Total subventions	20 %	18 900 €
Autofinancement	80 %	73 770,71 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de la Région et du Département une subvention permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

## 2. DÉPARTEMENT – FDAL 2019

### a - TRAVAUX DE VOIRIE ET DE GOUDRONNAGE – RUE SAINT UDAUT ET CHEMIN DE LA BOUISSONNADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune d'Ax-les-Thermes a prévu de réaliser en 2019 des travaux de voirie et de goudronnage dans la rue Saint Udaut et sur le chemin de la Bouissonnade comme suit :

- Rue Saint Udaut : pluvial, réseaux et goudronnage,
- Chemin de la Bouissonnade : élargissement.

dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 139 113 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès du Département au titre du FDAL 2019 une subvention de 8 000 € permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

### b - ACQUISITION DE MATÉRIELS ET VÉHICULES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de minimiser les coûts d'entretien, le remplacement des véhicules les plus anciens du parc automobile de la commune s'avère nécessaire.

Il est donc prévu de procéder à l'acquisition d'un micro-tracteur et d'un véhicule utilitaire, tous deux équipés de 4 roues motrices. Le montant HT de ces investissements est estimé à 53 767,62 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès du Département au titre du FDAL 2019 une subvention permettant de procéder à ces acquisitions.

Accord unanime du conseil municipal.

### 3. RÉGION – FRI 2019 – INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRÉS DE TRI SÉLECTIF DANS AX-LES-THERMES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son programme de travaux 2019, la commune a prévu, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Haute Ariège (CCHA), de restructurer quatre relais verts situés au cœur de la cité.

Les travaux envisagés consistent en la suppression des conteneurs classiques d'ordures ménagères, de tri sélectif, de verre, de papiers et de cartons au profit de conteneurs enterrés remplissant les mêmes fonctions. Quatre sites sont concernés : le Pont du Génie, le Teich, le Breilh et la Résidence.

La pose et l'acquisition des conteneurs enterrés relèvent de la compétence de la CCHA ; la commune réalisera uniquement les travaux de génie civil pour un montant total HT estimé à 162 377,98 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de la Région Occitanie au titre du FRI 2019 une subvention de 21 000 € permettant la réalisation de cette opération.

Accord unanime du conseil municipal.

### B – STATION – ÉTAT FNADT MASSIF 2019 / RÉGION / DÉPARTEMENT – PROGRAMME 2019

Monsieur Pierre PEYRONNE ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que la stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années par la station d'Ax 3 Domaines, avec l'ambition de fiabiliser cette destination et les séjours touristiques qui s'y rapportent, permet d'attirer un public de plus en plus nombreux et de recevoir lors de la saison 2017/2018 près de 380 000 journées skieurs.

Dans ce contexte de forte affluence, Monsieur le Maire souligne que ce programme 2019 s'inscrit dans la stratégie de développement de la station et renforce l'armature du domaine skiable et la montée en gamme de l'offre globale.

Monsieur le Maire présente le programme qui porte sur :

- l'amélioration du domaine skiable en particulier sur le secteur du plateau du Saquet en direction des publics débutants,

- la rénovation de l'usine à neige de Manseille,
- l'extension du réseau de neige de culture sur la piste de la Tute,
- la rénovation de la gare d'arrivée de la télécabine Bonascre Le Saquet,
- la couverture de la gare de départ du télésiège de la Tute.

Monsieur le Maire décrit le programme correspondant évalué à 3 224 450 € HT, qui se répartissent ainsi :

Descriptif		Coût HT
Amélioration du domaine skiable : plateau du Saquet : travaux de pistes (piste Gentiane) et neige de culture (pistes école Chalets et Flocons)	Piste Gentiane	180 000 €
	Pistes école Chalets et Flocons	110 000 €
Rénovation de l'usine à neige de Manseille		530 000 €
Extension du réseau de neige de culture : piste de la Tute		1 210 000 €
Rénovation de la gare d'arrivée de la télécabine Bonascre – Le Saquet		768 950 €
Couverture de la gare de départ du télésiège de la Tute		265 500 €
Etudes et honoraires		160 000 €
<b>TOTAL PROGRAMME 2019 HT</b>		<b>3 224 450 €</b>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de financement auprès des partenaires État au titre du FNADT massif, Région et Département, dans le cadre de leurs politiques territoriales, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Total opération	3 224 450 €	
État (FNADT massif)	16,66%	537 408 €
Région	16,66%	537 408 €
Département	16,66%	537 408 €
Total subventions	50%	1 612 224 €
Autofinancement	50%	1 612 224 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le programme 2019 estimé à 3 224 450 € HT, tel que décrit ci-dessus et de l'autoriser à présenter la demande de financement auprès des différents financeurs.

Accord unanime du conseil municipal.

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

**A – COMMUNE – SINISTRE INCENDIE RUE MARCAILHOU – FÉVRIER 2016 –  
AUTORISATION AU MAIRE À TRANSIGER AVEC AXA CORPORATE SOLUTIONS (AXA  
CS)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'incendie qui s'est déclaré le 20 février 2016 dans la rue Marcailhou, la commune a été reconnue non responsable.

Un recours a donc été déposé à l'encontre d'ENEDIS pour un montant de 5 409,60 € TTC, correspondant aux honoraires de l'expert intervenu pour les travaux de sécurisation de la rue Marcailhou.

Une quittance d'indemnité définitive de la compagnie d'assurance AXA CS, assureur d'ENEDIS, a été signée par Monsieur le Maire d'Ax-les-Thermes pour un montant de 5 409,60 €.

Afin de verser cette indemnité, la compagnie d'assurance AXA CS demande que le maire en charge, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal soit autorisé, en particulier :

- à passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons et legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du présent code.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à transiger avec AXA CS.

Accord unanime du conseil municipal.

**B – COMMUNE - AUTORISATION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES EN PRÉFECTURE ET  
SIGNATURE DE LA CONVENTION AFFÉRENTE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la télétransmission des actes, tels que : délibérations du conseil municipal, actes règlementaires, décisions individuelles, contrats et conventions, documents budgétaires et financiers, est obligatoire, en particulier afin d'accélérer les échanges entre la préfecture et la commune.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la commune et les services de la préfecture afin de préciser les conditions de la procédure et afin que les opérateurs de la commune puissent mettre en place le dispositif de télétransmission.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser la télétransmission à la préfecture des actes et documents concernés de la commune et de lui donner son accord pour signer la convention afférente avec les services de la préfecture.

Accord unanime du conseil municipal.

## C – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la date du prochain conseil municipal au :

**Mercredi 27 mars 2019  
à 18 heures**

La séance est levée à 18 heures.

### Etat des délibérations prises :

- II – Marchés publics
- II – A Commune – réalisation d’une halle couverte – avenant N°1 – lot 7 – SPIDECO ARIÈGE OCCITANIE
- II – B Station – réseaux d’enneigement artificiel sur le secteur du vallon des Campels – phase 2 – avenant N°1 – entreprise RÉSEAUX
- III – Demandes de subventions
- III – A Commune
- III – A – 1 Région / Département – construction d’un skatepark
- III – A – 2 Département – FDAL 2019
- III – A – 2 – a Travaux de voirie et de goudronnage – rue Saint Udaut et chemin de la Bouissonnade
- III – A – 2 – b Acquisition de matériels et véhicules
- III – B Station – État FNADT massif / Région / Département – programme 2019
- IV - Questions diverses
- IV – A Sinistre incendie Rue Marcaillou – février 2016 – autorisation au Maire à transiger avec AXA CORPORATE SOLUTIONS
- IV – B Autorisation de télétransmission des actes en préfecture et signature de la convention afférente

D. FOURCADE

MA. ROSSIGNOL

P. PEYRONNE

V. GAYET

J.L. FUGAIRON

A. BONREPAUX

S. CONSTANS-MARTIN

B. DECAMPS

F. GOUBAY

R. ROQUES

